

LES BREVES

n°43

EN MARS ET AVRIL

28 mars

Paella ASD

26 mars

Rencontre travaux d'aiguille
au Foyer

18 avril

Loto Ecole Primaire

Conseil municipal du 12 février 2015

AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la baisse des dotations versées par l'Etat, baisse qui impactera fortement les finances de la Commune.

Pour Durmenach, la baisse prévisible est de 5 500.00 € en 2014, de 19 063.00 € en 2015, de 32 626.00 € en 2016 et 46 189.00 € en 2017. Les budgets futurs devront tenir compte de ces réductions et des économies seront à réaliser.

- **Mise à disposition gratuite du Foyer St-Georges à la Paroisse Saint-Georges** à l'occasion du Bol de riz organisé par le Catéchèse le vendredi 03 avril ainsi qu'au **Relais Assistantes Maternelles** pour le mercredi 18 février, à l'occasion du carnaval des enfants

- **Acceptation d'un chèque** d'un montant de 239.63 € de la part de GROUPAMA représentant le solde du remboursement des travaux de réparation et de remplacement de trois portes du club House de l'Association Sportive de Durmenach suite à l'effraction du **27 mars 2013**.
- **Tarifs 2015.** Vu l'inflation générale des prix, le Conseil Municipal procède à la réévaluation des tarifs municipaux, ceux-ci sont consultables en mairie.

AFFAIRES FORESTIERES

- **Acquisition de parcelles forestières.**

Vu l'appel de candidatures de la SAFER relatif à la vente de différentes parcelles, Monsieur le Maire propose d'acquiescer les parcelles forestières qui sont contiguës à des parcelles forestières communales, cette opération s'élève à 2 177,00€.

Section	N°	Lieu-Dit	Surface
04	167	Madel	13a 08 ca
04	175	Werentzhauser Hoelzle	14a 42 ca
		Total	27a 50 ca

- **Aménagement de la forêt pour la période 2016-2035.**

Le Conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts et présenté par M. Paul SCHOTT, technicien aménagiste de l'ONF.

Ce projet comprend :

Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,

La définition des objectifs assignés à cette forêt,

Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Ce programme permet d'exploiter 1 600m² de bois/an tout en préservant le potentiel futur de notre forêt.

Journée
citoyenne

Pensez à réserver

la journée

du samedi 30 mai.

- **Cercle d'Elevage Apicole de Reines Sklenar du Sundgau.**

Monsieur Joseph MISLIN, Président du Cercle d'Elevage Apicole de Reines Sklenar du Sundgau, souhaiterait poursuivre l'utilisation du terrain forestier mis à sa disposition par délibération du 22 mai 2014 pour la station de fécondation de reines. Cette demande sera étudiée lors de la commission forêt qui aura lieu le 23 février 2015.

AFFAIRES GENERALES

- **Les transports et la mobilité dans le Sundgau.**

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau a entrepris depuis septembre 2014 l'élaboration du Schéma de transport du Sundgau. Ce dernier a pour objectif de répondre à des besoins croissants de déplacement des habitants du Sundgau en favorisant l'articulation des modes de transports existants et le développement de nouvelles mobilités. Le SMS souhaite développer un réseau de Transport Solidaire et connaître les associations et acteurs du territoire qui seraient susceptibles de participer ou de porter la démarche. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande qui ferait concurrence à la Société de Taxi établie dans la Commune, ainsi qu'à l'opération « Taxi des aînés » menée par le CG et les Communautés de Communes.

- **Organisation de la quête contre le cancer.**

La Semaine Nationale de lutte contre le cancer est programmée du 16 au 22 mars 2015. Monsieur Jonathan MULLER coordonnera cette opération pour notre commune.

- **Compte rendu de la Commission « Cadre de Vie »**

Le site des déchets verts sera ouvert les 2^{ème} et les 4^{ème} samedi du mois d'avril à fin octobre de 14h à 16h30, surveillés par des élus. Trois types de déchets pourront être déposés en quantité limitée, sans emballage et de manière distincte à savoir : Gazon, feuilles, herbes / Bois élagués, diamètre supérieur à 5cm / produits de la taille. En cas de non-respect des règles le site sera fermé.

La date de la journée citoyenne est fixée au 30 mai 2015, le samedi 7 mars la commission se réunira pour définir les chantiers et préciser les modalités d'organisation.

3 distributeurs de sachets destinés à recueillir les déjections canines seront mis en place près du garage à vélos de l'école, au croisement du Pont du Niesbach et au bas de la rue de Bâle.

AFFAIRES D'URBANISME

- **Procédure pour des biens en état d'abandon manifeste.**

Vu l'état d'abandon de la propriété cadastrée section 01 parcelle 198 située derrière la propriété de Monsieur Rolans Juen, rue de Bouxwiller, et l'impossibilité de joindre le propriétaire de la grange qui y est située, considérant l'intérêt pour la commune de mettre fin à l'état d'abandon de ces biens dans l'intérêt de la sécurité publique, il sera engagé une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste, procédure dont l'aboutissement sera la démolition de ladite grange.

- **Travaux à inscrire au Budget 2015.**

Les travaux à inscrire au budget 2015 sont le mur du cimetière, une nouvelle signalisation de la rue de Ferrette et du Stade afin d'y réduire la vitesse, les réalisations dans le cadre de la journée citoyenne, l'achat d'une tondeuse, l'achat des terrains forestiers et d'un terrain rue des Vignes, les travaux au Foyer Saint-Georges, la chaudière de l'école primaire, l'achat d'un tableau lumineux. A ces travaux s'ajoute le solde des factures pour le chantier de la rénovation du bâtiment de la Mairie et de l'APC.

AFFAIRES SCOLAIRES

- **Evolution du R.P.I.**

Deux réunions de travail ont eu avec les élus des 4 communes concernées, la Présidente du SIAS, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale et Monsieur le Sous-préfet. La réflexion se poursuivra courant mars.

- **Rythmes scolaires :** Le montant perçu par la commune dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires est reversée à la communauté de communes chargée de la compétence « périscolaire »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- **Evolution PLUi.**

Monsieur le Maire présente les enjeux issus du diagnostic du 08 janvier 2014 du Plan local d'Urbanisme Intercommunal qui représente un état des lieux de la démographie, de l'habitat et du profil socio-économique des communes de la Communauté de communes.

- Les budgets de l'eau et de l'assainissement sont en cours d'élaboration et ne devraient pas entraîner d'augmentation.

CHASSE

- **Résiliation Chasse.**

La résiliation du bail de chasse et de la convention de mise en location de la chasse communale signé le 20 octobre 2014 a été demandée par la Sous-préfecture le 19 janvier 2015.

- **Commission communale de dévolution.**

La commission communale de dévolution est composée du Maire ou de son représentant, d'une commission déléguée du Conseil Municipal, du Trésorier de la Commune et du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant. Cette commission est présidée par le Maire ou son représentant, en cas d'égalité, la voix du président est toujours prépondérante. En cas d'adjudication ou d'appel d'offres, la commission communale de dévolution attribue le droit de chasse sur les lots communaux dans les conditions fixées par le cahier des charges des chasses communale du Haut-Rhin. Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Luc ROEMER et M Frédéric FINCK comme membres de la commission communale de dévolution.

DIVERS

- **Commerce alimentaire :** Un dossier de reprise par Mme et M. Frédéric FINCK et le groupe Carrefour est en cours.

INFO CREMATION La législation

Après crémation d'un corps, l'urne qui contient les cendres du défunt sera remise à toute personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles.

A la demande de cette personne qui justifie de son identité et de son domicile, soit l'urne est inhumée

dans une sépulture, déposée dans un case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur du cimetière. Les cendres peuvent également être dispersées dans le jardin du souvenir de la commune. Cette dispersion est gratuite à Durmenach.

Toutefois, si telle est la volonté exprimée par le défunt, soit **l'urne est déposée ou inhumée dans une propriété privée**, soit **les cendres sont dispersées en pleine nature**, sans pouvoir être répandues, même partiellement sur des voies ou un lieu fréquentés par le public.

Le dépôt ou l'inhumation de l'urne ou la dispersion des centres sont effectués après autorisation du maire de la commune du lieu de dépôt, d'inhumation de l'urne ou de la dispersion des cendres.

Attention : il est interdit de conserver les cendres dans un logement ou de les disperser dans un jardin privé.



Ces 2 plaques funéraires ont été trouvées dans le village le 26 février dernier.

Nous recherchons les propriétaires de ces plaques dont nous ignorons la provenance.

Pour tout renseignement, merci de bien vouloir vous présenter au guichet de la Mairie de Durmenach, aux heures d'ouverture ou nous contacter par téléphone

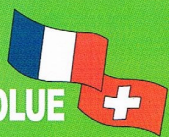
Durant la campagne nationale de lutte contre le cancer
qui aura lieu la 2ème quinzaine de mars dans notre commune,
des bénévoles du village passeront dans chaque foyer pour récolter vos
dons.

Merci de leur réserver un bon accueil et merci de votre générosité.

Jonathan Muller est à la recherche de quêteurs bénévoles
pour compléter son équipe,
et attend votre appel au 06 32 84 12 20



**JE SUIS FRONTALIER,
MA COUVERTURE MALADIE ÉVOLUE**



Pour vous accompagner dans vos démarches,
venez rencontrer les conseillers de l'assurance maladie à :

SAINT-LOUIS - Foyer Saint-Louis - 59, rue de Mulhouse

Jeudi 19 février 2015 - Jeudi 19 mars 2015
de 13h30 à 17h30

MULHOUSE - Point d'accueil de la CPAM - 26, avenue Robert Schuman

Mardi 24 février 2015 - Mardi 24 mars 2015
de 13h30 à 17h30

VILLAGE-NEUF - Infobest Palmrain - Pont du Palmrain

Mardi 03 mars 2015 - Mardi 31 mars 2015
de 13h30 à 17h30

Pour faciliter vos démarches

Téléchargez le formulaire et la liste des pièces à joindre sur le site
www.ameli.fr rubrique «Votre Caisse/En ce moment»

CPAM du Haut-Rhin
19, Boulevard du Champ de Mars - BP 40454 - 68022 COLMAR Cedex



VENTE de BOIS

TARIFS

Bois s'affouage	43€ le stère
Résineux	Gratuits et avec obligation de façonner
BIL à façonner	20€ HT le stère
Fonds de coupe	Sur estimation

Les personnes souhaitant acquérir des fonds de coupe pour le printemps 2015 sont priées de se faire connaître pour le 30 mars.

Des lots de bois sur pied seront disponibles à l'automne 2015. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

